



## Aide je viens de recevoir mon premier recipissé de 3 mois

Par **mieno**, le **16/04/2009** à **10:20**

Bonjour,  
je viens de recevoir mon premier recipissé de 3 mois et j'aimerais savoir les démarches à suivre pour avoir la carte vitale (j'ai l' aide médical d'état) , être inscrit à l'anpe pour la recherche d'emploie ou faire une formation.Car la préfecture m'a demandé de trouver du boulot le plus rapidement possible . J'aimerais que vous m'orienter dans les différentes démarches à suivre.  
je vous remercie pour vos conseils.

Par **DOUIDI**, le **16/04/2009** à **16:48**

bonjour essaie de trouver le plus rapidement du travail cdi ou cdd et merci

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:30**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne

servira même plus à rien de poser des questions ici donc c'est un site de l'administration française et des nouvelles lois.

tu part d'abord dans le site Internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en suite tu vas tomber sur la page d'accueil puis tu cliques sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et ça sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mot tu vas voir écrit en bleu la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandir en suite tu cliques sur la phrase suivante ( code de l'entrée et séjour des étrangers ) qui sera écrit en bleu et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliques encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère ( code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile ) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favoris la page de tes recherches ou bien tu imprimes directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu auras toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi.

Je vous aime.

[www.ambacamfrance.org](http://www.ambacamfrance.org) infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n'est pas étranger